



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'extension d'un établissement de Santé type SMR dénommé le "Normandy 2" - GRANVILLE (50)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MF GRANVILLE 50

Raison sociale

N° SIRET

8 3 8 2 0 1 6 1 4 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

Société en nom collectif

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

LAREDO

☒ Monsieur

Prénom(s)

Manuel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°41 de l'Annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement	L'établissement existant dispose aujourd'hui de 60 stationnements en extérieur et 42 en sous sol soit un total de 102 places. Le projet développera environ 22 nouvelles places de parking ouvertes au public en extérieur et 47 stationnements en sous sol pour le personnel soit un total de 171 places sans intégrer les dépose-minutes pour les ambulances (environ 8).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'extension du Normandy 2 (environ 6 200 m² de SDP), sur un terrain d'assiette global d'environ 13 640 m². L'agrandissement aura plus précisément lieu sur une surface d'environ 4 250 m².

L'extension prévoit la réalisation d'un bâtiment en R+2 ainsi que d'un niveau sous-sol, comprenant environ 8 800 m² de SDP. Le nouveau bâtiment comprendra un total de 120 chambres ainsi que des espaces dédiés aux consultations.

Le projet prévoit :

- La suppression de l'existant (parking en enrobé et une butte de terre enherbée) ;
- La réalisation d'un niveau de sous-sol (parking d'environ 89 places de stationnement privées) ;
- La réalisation d'un bâtiment en R+2 ;
- La réalisation d'un parking public extérieur (environ 75 places) ;
- La compensation des haies bocagères (240 m linéaires détruits).

Cf. annexe obligatoire n°4 pour plus de détails concernant le projet.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vise dans un premier temps à augmenter le confort des patients ainsi que du personnel. Par exemple, la création d'un parking souterrain favorisera l'accès du personnel aux locaux. Le projet d'extension permettra également d'augmenter la capacité d'accueil du centre de soins "Normandy 2" ainsi que de diversifier l'offre médicale.

Le projet prévoit la compensation des haies bocagères au sein et à proximité du site, à hauteur de 150 m de linéaire sur la parcelle et 90 m sur le site du CH et en périphérie de la terrasse de l'EHPAD, et ce en accord avec la direction de l'hôpital qui gère aussi l'Ehpad. Ces haies doivent être compensées dans le cadre du maintien de la biodiversité sur le territoire de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il s'agit d'un projet de construction/extension d'un établissement de santé, à la place d'un espace de stationnement en enrobé ainsi que d'une butte enherbée d'une hauteur de 5 m.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Le démarrage des travaux d'installation de chantier et de terrassement de la butte en novembre 2024 ;
- Le démarrage des travaux de terrassement en janvier 2025 ;
- La livraison du projet fin 2026.

Compte tenu des sols rencontrés, des caractéristiques du projet et des charges prises en hypothèse, un système de fondations superficielles par semelles filantes ou isolées encastrées dans le schiste très altéré à plus ou moins altéré est envisageable. Les semelles respecteront un encastrement de 30 cm dans l'horizon d'encastrement.

Des mouvements de terre seront à prévoir en raison de la réalisation d'un parking en R-1 ainsi qu'en raison du terrassement de la butte. Les terres excavées ne seront pas réutilisées sur site.

Le projet prévoit la mise en place d'une Charte Chantier à faibles nuisances. Le projet étant localisé à proximité de quartiers résidentiels, il veillera à limiter les nuisances auprès de ces usagers, ainsi qu'à la préservation du Square lors de la phase travaux. Les nuisances sonores, les pollutions accidentelles, la pollution lumineuse, ... seront limitées dans la mesure du possible pendant les travaux.

Cf. Annexe volontaire n°7 pour plus de détails concernant le projet.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'extension de l'établissement de santé Normandy 2 sera créé.

Le nouveau bâtiment comprendra un total de 120 chambres. Il pourra ainsi accueillir :

- 140 patients en hospitalisation complète ;
- 100 patients en hôpital de jour (en session de 1/2 journée) ;
- 100 patients pour des consultations (tout au long de la journée).

Pour mener à bien le bon accompagnement des patients, l'équipe du Normandy comptera près de 160 collaborateurs.

Le projet prévoit la réalisation d'un parking situé en sous-sol d'environ 90 places de stationnement privées, ainsi que la réalisation d'un parking extérieur comprenant environ 75 places de stationnement publiques.

Le projet prévoit la compensation de haies bocagères (environ 240 m de linéaire).

Il est situé sur une parcelle en milieu urbanisé, pour laquelle les dispositions suivantes seront appliquées pour la gestion des eaux pluviales :

- dimensionnement des ouvrages de stockage des eaux pluviales sur la base d'une pluie trentennale ;
- la mise en œuvre d'un bassin de rétention par infiltration sous réserve que la capacité d'infiltration des sols soit suffisante.

Une étude de gestion des eaux pluviales est en cours pour déterminer la capacité d'infiltration des sols.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'une demande de permis de construire (dépôt prévu en mars 2024),
- d'un Dossier Loi sur l'Eau régime Déclaration (dépôt prévu courant 2024).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette global (site existant + extension).....	Environ 13 640 m ²
Terrain d'assiette de l'extension.....	Environ 4 250 m ²
Surface de plancher.....	Environ 8 800 m ²
Nombre de niveaux.....	R-1 au R+2
Stationnements publics.....	Environ 75 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 647 Voie : Rue des Menneries

Lieu-dit :

Localité : GRANVILLE

Code postal : 5 0 4 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 3 4 ' 1 2 " O Lat. : 4 8 ° 4 9 ' 4 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de Granville a été approuvé en mai 2017. Le site d'étude se trouve en zone UGL, localisé dans les Espaces Proches du Rivages, repérés au titre de la loi "littoral".

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le bâtiment existant du Normandy 2 a été construit en 2012. Le permis de construire a été délivré en 2009. Actuellement la surface de plancher du bâtiment est de 6 200 m², sur une emprise d'environ 2 087 m². Le bâtiment existant est de type R+1 à R+2 sur un niveau de sous-sol à usage de parking. Actuellement, le bâtiment dispose de 120 lits ainsi que des plateaux techniques de rééducation, de la restauration (patients et personnel) et des bureaux administratifs. Le bâtiment actuel comprend 60 places de stationnement publics (en extérieur) ainsi que 42 places de stationnement privées situées en sous-sol (R-1).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - la ZNIEFF de type I "Estran Rocheux de Granville à Jullouville", à 750 m à l'ouest, - la ZNIEFF de type II "Baie du Mont Saint-Michel", à 540 m à l'ouest, - la ZNIEFF marine de type II "Large de la baie du Mont Saint-Michel", à 2 km au sud-ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site d'Arrêté de Protection de Biotope (APB) le plus proche se trouve à environ 9,2 km à l'est du site d'étude. Il s'agit de l'APB "La Sienne et ses affluents".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Granville est une commune littorale (et station balnéaire), située au bord de la Manche. Elle ferme par le nord la Baie du Mont Saint-Michel et par le sud la Côte des Havres. Le site d'étude se trouve à environ 520 m du site d'étude.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site d'étude se trouve en dehors de tout périmètre réglementaire de protection. Le Parc Naturel Régional le plus proche se trouve à environ 32 km au nord du site d'étude. Il s'agit du PNR "Marais Du Cotentin Et Du Bessin".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site d'étude se trouve à l'intersection des périmètres de protection au titre des abords de Monuments Historiques de "Granville Manoir Saint-Nicolas" et de "Granville Château de Grainville Facades Toitures Escalier Eglise Colombier". Pour plus de précisions se référer à l'Annexe volontaire n°8.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après la carte des zones humides de Normandie de la DREAL Normandie, le site d'étude n'a pas fait l'objet d'une délimitation de zone humide. Le milieu fortement prédisposé à la présence de zone humide le plus proche se trouve à environ 300 m au sud-est du site d'étude. De plus, d'après les zones humides référencées au sein du PLU de la commune de Granville, le site se trouve en dehors de tout périmètre identifié.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le périmètre d'étude n'est pas inventorié au sein des bases de données BASOL, BASIAS et SIS. Le site le plus proche inventorié dans la base de données BASIAS se trouve à environ 775 m à l'est du site (BNO5001139). Il s'agit d'une station service de toute capacité de stockage, en activité depuis janvier 1973. Le diagnostic complémentaire de pollution réalisé met en évidence la présence de pollution sur le site d'étude (Annexe volontaire n°8).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé au sein d'un périmètre de protection de captage AEP. D'après l'Office International de l'Eau, l'aire d'alimentation de captage la plus proche se trouve à environ 14 km au sud du site d'étude.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est le "Haute-Ville de Granville", situé à environ 2,3 km au nord-ouest du site du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas sur ou en bordure de sites NATURA 2000. Les sites Nature 2000 les plus proches se trouvent à environ 580 m à l'est du site d'étude. Il s'agit des ZPS (FR2510048) et ZSC (FR2500077) nommées "Baie du Mont Saint-Michel".
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche de l'emprise du projet se trouve à environ 2,2 km au nord-ouest. Il s'agit des "Falaises de Donville-les-Bains".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement direct dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu. L'alimentation en eau se fera exclusivement depuis le réseau AEP.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet nécessitera un niveau de sous-sol (à usage de stationnement) ainsi que des fondations adaptées. L'étude géotechnique G2-AVP préconise la réalisation de fondations superficielles par semelles filantes ou isolées encastrées dans le schiste (30 cm). En phase définitive, le cuvelage ou la mise en place d'un drainage devra être envisagée pour éviter les interactions avec la nappe (principalement en limite nord-ouest). Pour plus de détails se référer à l'Annexe n°9.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Un volume de déblais important sera généré notamment en raison de la réalisation d'un niveau de sous-sol ainsi que du terrassement de la butte. Des pollutions importantes ont été mises en évidence au sein du diagnostic complémentaire de pollution des sols. Il est recommandé de réaliser des investigations supplémentaires afin de permettre d'évaluer le volume de déblais à évacuer vers des filières adaptées. Une étude VRD sera réalisée par l'entreprise TECAM.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet aura besoin de matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les matériaux de construction utilisés ne seront pas prélevés sur le sol et sous-sol de la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet comportera des besoins supplémentaires en eau potable et en assainissement d'eaux usées principalement liés à la création de nouvelles chambres accueillant des patients.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une expertise écologique et naturaliste a été réalisée en janvier 2024. Celle-ci a mis en évidence que l'intérêt écologique de la haie expertisée est très faible à nul et que les potentialités d'accueil pour la biocénose sont très faibles à quasi-inexistantes. De plus, au vu de sa localisation en zone urbaine, le site n'est pas susceptible d'accueillir des espèces protégées. Il est à noter que le projet prévoit la compensation des haies supprimées (environ 240 m de linéaire). Pour plus de détails se référer à l'Annexe volontaire n°8 et n°12.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site se trouve hors des zones N2000 identifiées, et est éloigné de plus de 100 m du rivage (zonages naturels maritimes). A priori les habitats du site ne sont pas d'intérêt pour les espèces caractéristiques de ces zones. Toutefois, une utilisation ponctuelle par l'avifaune ne peut pas être exclue, notamment en transit. Le projet prévoit une compensation des haies bocagères. Pour plus de précisions se référer à l'Annexe volontaire n°8.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet prévoit la réalisation de l'extension (bâtiment + parking) du bâtiment Normandy 2 sur un espace aujourd'hui enherbé, comprenant notamment des haies en milieu urbain.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est concernée par divers aléas : submersion marine, mouvement de terrain (érosion du trait de côte, glissement, chute de blocs, effondrements/cavités), et sismique (faible). D'après l'étude géotechnique, le site d'étude est uniquement concerné par un risque de sismicité faible ainsi que par le risque de remontée de nappe : en limite Nord-Ouest elle est susceptible de remonter entre 2,5 et 5 m. Pour plus de détails se référer à l'Annexe n°9.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet, de par sa nature (vocation médicale) n'est pas en mesure d'engendrer des risques sanitaires. Le bâti médical produira des déchets médicaux à évacuer selon des filières appropriées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le diagnostic complémentaire de pollution a mis en évidence une pollution importante en métaux lourds en partie sud-est du site. Pour plus de détails se référer à l'Annexe n°10.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet génère des déplacements supplémentaires liés à la création de nouveaux emplois et de nouvelles chambres pouvant accueillir de nouveaux patients. Le bâtiment prévoit la réalisation de 120 nouvelles chambres (environ 140 patients et des consultations), avec un renforcement des équipes médicales. Un arrêt du bus de la ligne Néva est à l'entrée de l'hôpital. L'établissement et l'hôpital ont signé une charte sur les déplacements avec la commune. Le projet prévoit également une extension des capacités de stationnement.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En raison de sa vocation (centre de soin à longue durée et consultations), le projet ne sera pas source de gêne sonore particulière.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Pour rappel, la commune de Granville n'est pas concernée par un PPBE. L'accès au projet se fera via la Rue des Menneries.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'intègre au sein d'un environnement déjà concerné par les émissions lumineuses (voiries, centre urbain, ...).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☒	☐	Les eaux pluviales seront gérées conformément à la réglementation applicable.
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☐	Une étude de gestion des eaux pluviales est en cours de réalisation (pour plus de détails se référer à l'Annexe volontaire n°8).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne générera aucun rejet direct. Les eaux usées seront évacuées par le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le chantier générera des déchets divers, qui seront collectés et évacués selon les filières appropriées. Lors de son fonctionnement, le projet sera également source de déchets, gérés par la collecte régulière réalisée à l'échelle de la commune ainsi que de DASRI gérés conformément aux plans applicables. Le bâti médical produira des déchets médicaux à évacuer selon des filières appropriées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site se trouve dans la zone tampon de 2 éléments au titre des abords de Monuments Historiques (la "Granville Manoir Saint-Nicolas" et de "Granville Château de Grainville Facades Toitues Escalier Eglise Colombier"). Le projet ne présente pas de covisibilité particulière avec les monuments historiques précités. L'aménagement prévu sera intégré dans le contexte et ne portera pas atteinte au paysage. Pour plus de détails se référer à l'Annexe n° 8.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Ces modifications sont réalisées dans le cadre de l'extension du centre médical Normandy 2 sur des espaces verts et des stationnements associés à ce centre. Toutefois, l'est du site d'étude est un espace enherbé comprenant quelques arbres ainsi que des haies. La réalisation du projet entraînera une modification de cet usage vers du stationnement et un bâtiment à vocation médicale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les sites de la DREAL Normandie et de la MRAe Normandie, aucun projet n'a été identifié sur les communes de Granville et Saint-Pair-sur-Mer (rayon de 2 km), entre 2018 et 2023.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Résultats de l'étude géotechnique : La succession lithologique est la suivante : terre végétale, remblai et schiste très altéré à plus ou moins altéré. Des venues d'eau pourront se manifester en fonds de fouille et sur la plateforme de travail lors des terrassements, en période pluvieuse.

Résultats du diagnostic de pollution des sols : Les sondages complémentaires réalisés par GEOREM ont mis en évidence une pollution importante en métaux lourds en partie sud-est du site. Il a également été observé des traces de composés organiques de type HCT et HAP.

Gestion des eaux pluviales : Une étude de gestion des eaux pluviales est en cours de réalisation (pour plus de détails se référer à l'Annexe volontaire n°8).

Résultats expertise écologique (AV12) : L'étude a permis de mettre en évidence que l'intérêt écologique de la haie expertisée est très faible à nul et les potentialités d'accueil pour la biocénose sont très faibles à quasi-inexistantes.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Sol et sous-sol : L'étude géotechnique (FONDOUEST, 2023) a permis de définir la solution de fondation à envisager en lien avec le schéma lithologique et les risques identifiés sur le site. FONDOUEST recommande la mise en place d'un système de fondations superficielles par semelles filantes ou isolées encastrees dans le schiste très altéré a plus ou moins altéré est envisageable. Les semelles respecteront un encastrement de 30 cm dans l'horizon d'encastrement. Pour plus de détails, se référer aux annexes volontaires n°7 et n°9.

- **Enjeu pollution** : Des sondages complémentaires ont été réalisés par GEOREM en septembre 2023. Afin de limiter les risques sanitaires en phase travaux, le bureau d'étude recommande de prévoir des mesures de protection collective (suppression rapide de la source de pollution, arrosage des sols pour supprimer leur pulvéulence, informations des travailleurs) et des mesures individuelles (port des EPI adaptés). De plus, il est recommandé la réalisation d'investigations supplémentaires. Pour plus de détails, se référer aux annexes volontaires n°7 et n°10.

- Enjeu paysager : Le projet prévoit la plantation de haies. Le bâtiment sera de taille réduite (R+2 max). Aucune recommandation particulière n'a été émise par l'ABF lors de sa visite. Pour plus de détails, se référer à l'annexe volontaire n°7.

- Enjeu écologique : Le projet prévoit la compensation des haies bocagères au sein et à proximité du site, à hauteur de 150 m de linéaire sur la parcelle et 90 m sur le site du CH en périphérie de la terrasse de l'EHPAD. Un bureau d'étude a réalisé un relevé des espèces animales au cours du mois de janvier ainsi qu'un relevé des essences formant actuellement la haie. Se référer aux annexes volontaires n°7, n°11 n°12.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'un projet de construction et d'extension d'un établissement de santé localisé en contexte urbain, qui a vocation à accueillir de nouveaux patients, et dynamiser le secteur avec la création de nouveaux emplois. Le projet vise à minimiser l'impact paysager avec la création d'un bâtiment en R+2 max et l'intégration d'espaces verts (compensation des haies). Les études menées et en cours (étude géotechnique, diagnostic pollution, notice de gestion des eaux pluviales, expertise écologique de la haie) permettent de prendre en compte les quelques enjeux du site et de prévoir des mesures adaptées en phase construction et exploitation. Pour ces raisons, le projet n'apparaît pas nécessiter d'étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Synthèse des enjeux environnementaux du site	☒
2	Étude géotechnique - Mission G2 AVP	☒
3	Diagnostic complémentaire de la pollution des sols	☒
4	Compensation haie bocagère	☒
5	Expertise écologique et naturaliste	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom LAREDO

Prénom MANUEL

Qualité du signataire Directeur Développement Immobilier

À VERTOU

Fait le 31/01/2024



Signature du (des) demandeur(s)

